

PROCES VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Mercredi 17 mai 2017

Ouverture de la séance du Conseil Municipal à 18 heures 30 sous la Présidence de Madame Andréa KISS, Maire.

Signature du cahier de présences.

PRÉSENTS A LA SÉANCE :

Mme KISS, Maire

M. FABRE, Mme GUERE, M. CONTE, Mme SAVIGNAC, Mme DARDAUD, M. BOUSQUET, M. BOUYSSOU, Adjoints au Maire.

M. MERIAN, M. ROUZE, Mme PROKOFIEFF, Mme VINCLAIR, Mme SARLANDIE, M. DUPUY-BARTHERE, M. GHILLAIN, Mme VASQUEZ, Mme GOURVENNEC, M. GUITTON, M. CHAIGNE, Mme SAINT GENEZ, M. DAUTRY, M. GADIOUX

EXCUSES :

Monsieur DUCLOS

procuration à Laurent DUPUY BARTHERE

Monsieur BRUNEL

procuration à Eric FABRE

Madame SEN

procuration à Nicole SAVIGNAC

Madame FRANCOIS

procuration à Monique DARDAUD

Monsieur FOURCAUD

procuration à Agnès SAINT GENEZ

Monsieur CHARPENTIER

procuration à Wilfrid DAUTRY

ABSENTS :

Madame AJELLO



Madame le Maire : Le procès verbal du conseil du 29 mars appelle-t-il des remarques particulières ?

VOTE : UNANIMITE

Madame le Maire : Quelques informations générales : Les deux tours d'élections présidentielles se sont parfaitement déroulés. Je tenais à remercier particulièrement les services mais aussi les élus et les citoyens haillanais qui ont permis la tenue des bureaux de vote dans de bonnes conditions.

Pour rester dans le domaine électoral, de nouveaux panneaux d'expression libre ont été implantés sur la commune en remplacement des plus abîmés. Nous avons un marché avec la société SICOM qui installe les lattes publicitaires. Chaque fois qu'une latte est vendue à une entreprise ou un commerçant, nous avons un système de points qui nous permet, en échange, de les valoriser sous forme de panneaux d'affichage libre.

Nous avons utilisé ces points. Nous avons aujourd'hui 12 panneaux contre 8 précédemment, ce qui nous permet d'avoir 26 m² de surface d'affichage contre 12 m² auparavant. Il faut savoir que le nombre de m² des panneaux d'expression libre dépend de la taille de la population. Normalement, nous devrions avoir 17 m², donc nous sommes bien au-dessus et ce n'est pas un mal car cela évite les affichages sauvages.

Autre information que je souhaitais porter à votre connaissance : nous avons eu l'ouverture d'un centre d'accueil et d'orientation dans une des maisons de la rue de Los Heros, celle qui est immédiatement à côté de l'ancien CAO. Depuis le lundi 15 mai, nous y accueillons 9 personnes qui sont en attente de l'étude de leur dossier. C'est l'association France Horizon qui gère ce CAO. Nous avons rencontré les deux animatrices qui prennent en charge ces 9 personnes. Elles font passer un appel aux bénévoles qui souhaiteraient assurer des cours de français pour ces 9 personnes qui sont extrêmement volontaires pour apprendre le français car aujourd'hui les dispositifs d'enseignement français/langues étrangères sont un peu défectueux sur la Métropole.

Troisième information importante : nous allons organiser trois CRIQ puisque la commune a décidé de s'engager sur l'expérimentation de l'extinction de l'éclairage public à compter de l'automne prochain. Il s'agira d'éteindre la lumière au moment où les transports en commun ne fonctionnent plus, c'est-à-dire entre 1h30 et 5h00 du matin. Nous aurons d'ailleurs à ces réunions la participation de la Ville du Taillan qui expérimente le dispositif depuis 18 mois déjà. Les Villes de Saint Médard et d'Eysines ont commencé également.

Nous sommes dans l'idée de faire une expérimentation sur un an et de faire un bilan de fonctionnement de ce dispositif.

Autre information : vous avez peut être vu, dans la rue Alcide Vergne, des élèves du Lycée horticole rénover toute la partie qui est en contre-bas de l'école pour améliorer le fleurissement de ce lieu qui en avait bien besoin. Ils nous ont fait une proposition de projet et ils vont intervenir sur 15 jours.

Pour terminer, le 3 juillet prochain, le refuge péri-urbain de la métropole ouvrira ses portes, au Moulin du Moulinat. Nous l'inaugurerons officiellement le 16 septembre prochain et il portera le joli nom de « Haut perché ».

1. COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS CONCERNANT LA VIE MUNICIPALE :

Rapporteur : Madame Le Maire

Communications de Madame le Maire :

- En application de l'article L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération n°4/14 du Conseil Municipal du 4 avril 2014, je vous informe que j'ai été amenée à signer les décisions municipales suivantes :

De renouveler l'adhésion à l'Agence d'Urbanisme de Bordeaux Métropole Aquitaine pour 2017 pour un montant de 50 €.

De renouveler l'adhésion à Marchés Publics d'Aquitaine pour 2017 pour un montant de 340.40 €.

De fixer les tarifs du mini séjour pour les jeunes âgés de 11 à 17 ans fréquentant l'ALSH le Ranch (soit 14 jeunes) à Itxassou (Pays Basque) comme suit :

Centre de Loisirs	Destination	Date	Age	Durée	Activités	Coût séjour/enfant
ALSH Le Ranch	Itxassou - Pays Basque (64250)	Du 24/07/17 au 28/07/17	11-17 ans	5 jours	Canyon aqua, escalade, rafting, cano-raft, hydrospeed, découverte de la culture basque	226,32 €

De signer avec la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE, un prêt destiné à financer les investissements du Budget Annexe « Régie des spectacles » de la ville du Haillan.

Principales caractéristiques du contrat de prêt

Montant du prêt : 21 000 €

Durée du contrat de prêt : 60 mois

Objet du contrat de prêt : financer les investissements du budget annexe « Régie des Spectacles » de la ville du Haillan.

La mise à disposition des fonds pourra être effectuée, en une ou plusieurs fois, avant le 21/10/2018.

Caractéristiques du prêt : Montant : 21 000 €

Durée d'amortissement : 60 mois

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0.4590 %

Taux effectif global : 0.64 %

Base de calcul des intérêts : les intérêts sont calculés sur la base du nombre de jours exacts d'utilisation rapporté à une année de 360 jours.

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : Echéances constantes

Remboursement anticipé : une indemnité de gestion égale à 2 mois d'intérêts calculés au taux d'intérêt sur le capital remboursé par anticipation.

Frais de dossier : 100 €

De signer avec la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE, un prêt destiné à financer les investissements du budget principal de la ville du Haillan

La mise à disposition des fonds pourra être effectuée, en une ou plusieurs fois, avant le 21/10/2018.

Caractéristiques du prêt : Montant : 400 000 €

Durée d'amortissement : 180 mois

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 1.3430 %

Taux effectif global : 1.36 %

Base de calcul des intérêts : les intérêts sont calculés sur la base du nombre de jours exacts d'utilisation rapporté à une année de 360 jours.

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : Echéances constantes

Remboursement anticipé : une indemnité de gestion égale à 2 mois d'intérêts calculés au taux d'intérêt sur le capital remboursé par anticipation.

Frais de dossier : 400 €

De signer la convention de prestation de service portant sur la réorganisation de la gestion du temps de travail des agents du service jeunesse avec Monsieur Eric BOSCH pour un montant global estimé à 5 250 € pour l'ensemble du projet

De signer les modifications en cours d'exécution n°1 des travaux de rénovation et d'extension de l'école maternelle la Luzerne – MAPA 2016-11 – pour les lots suivants :

- Lot 2 avec la société MAB et une plus-value de 3888,91 € HT
- Lot 6 avec la société RICHARD et une plus-value de 809 € HT
- Lot 7 avec la société RICHARD et une plus-value de 10 947 € HT
- Lot 8 avec la société GBC et une plus-value de 3 429,79 € HT
- Lot 9 avec la société PLAMURSOL et une plus-value de 4 486,73 € HT
- Lot 10 avec la société EIPF et une plus-value de 950 € HT

173/17	PROJET DE CONTRIBUTION DE LA COMMUNE DU HAILLAN
--------	---

CONCERTATION SUR LE PROJET DE DESSERTE EN TRANSPORT EN COMMUN EN SITE PROPRE DE SAINT MEDARD EN JALLES (PHASE CONCERTATION)

Rapporteur : Madame le Maire

Madame le Maire : La concertation s'est ouverte en février dernier concernant la desserte en transport en commun en site propre en direction de Saint Médard en Jalles. Nous avons lors d'un précédent conseil voté une contribution que nous avons versée dans le cadre de l'enquête publique qui concernait le BHNS. Nous avons proposé de voter un texte que nous pourrions verser à la contribution.

Nous avons travaillé majorité et opposition ensemble. Nous avons proposé un document martyr à l'opposition qui a été envoyé avec le conseil. Entre-temps, j'ai reçu de l'opposition une contre proposition. Vous souhaitez vous exprimer dessus ?

Monsieur CHAIGNE : Oui bien sûr. Nous souhaitons avoir une version aux trois scénarios proposés, à savoir l'extension de la ligne D par la piste cyclable et les deux extensions de la ligne A. Nous souhaitons que le projet ne concerne que l'extension par la piste cyclable. En effet, nous affirmons que nous sommes pour l'extension du tramway pour Saint Médard en Jalles, nous sommes d'accord avec Saint Médard en Jalles pour dire que le tracé le plus rapide pour rejoindre Bordeaux, c'est bien l'extension de la ligne D et non l'extension de la ligne A. C'est pour ça que nous souhaitons que ne figure dans cette contribution qu'un nouveau tracé pour l'extension de la ligne D à savoir par la RD 1215.

Madame le Maire : Pour le groupe majoritaire, votre proposition ne semble pas tenable, essentiellement pour 3 raisons. La première, c'est que les études concernant la prolongation par le tram A figurent déjà dans le dossier et que la Métropole s'est engagée à verser des études complémentaires puisque ce qui figure dans le dossier de concertation aujourd'hui est quand même plus que léger.

Deuxième problème : si on ne met que l'hypothèse du tram D pour la RD 1215, imaginez, si jamais à l'issue des études, il s'avère que cette option n'est pas viable. Il va y avoir deux solutions, soit on considère qu'il n'y a aucun itinéraire possible et on met Saint Médard en Jalles en difficulté, et ce n'est pas notre souhait, soit il reste la solution de la piste cyclable, et celle-là, nous n'en voulons pas. Et il y a un troisième élément dont il faut tenir compte, c'est qu'on argumente dans cette motion que nous

sommes les plus gros contributeurs de versement transport par habitant, loin devant la plupart des communes et je ne vois pas comment on pourrait supprimer l'option du Tram A alors que les contributeurs du versement transport, ce sont les entreprises. Il ne nous semble pas très cohérent que l'on supprime cette hypothèse du tram A, sachant qu'il y a une attente de la part des entreprises.

Je vais être un peu ironique mais nous avons eu un premier ministre qui a dit qu'il aimait l'entreprise, je trouve un peu curieux que notre opposition de droite, raye cette option d'un trait de plume qui servirait les entreprises et que ce soit nous, majorité de gauche, qui soyons là à défendre leurs intérêts.

Monsieur CHAIGNE : Je pense que vous n'avez pas bien compris, ou alors on ne s'est pas très bien compris sur les textes. Pour moi, cette contribution n'est qu'un scénario supplémentaire. On n'a pas dit qu'on était contre les deux projets étudiés actuellement par la Métropole. On demande donc un quatrième scénario. Par contre, vous vous demandez un cinquième scénario.

Madame le Maire : Pas du tout, on demande en reprenant la proposition du Taillan, que soit étudiée avec le même niveau de finesse, l'option tram D par la RD 1215. Dans la version que vous nous avez renvoyée, tout ce concerne le tram A a disparu, d'où notre surprise.

Monsieur CHAIGNE : Oui car dans la contribution, les études sur le tram A continuent sans être remises en cause, c'est donc un quatrième scénario.

Madame le Maire : Non, c'est plutôt un 3bis car il y a l'option 1 qui est le passage par la piste cyclable, les options 2 et 2bis pour le tram A et la troisième option que nous demandons tous, c'est l'étude par la RD1215.

Monsieur CHAIGNE : Vous jouez sur les mots...

Monsieur BOUSQUET : La contribution qui est proposée et qui sera reçue par la Métropole doit être, à mon sens, la plus complète possible. Le fait de ne mentionner que le scénario supplémentaire sera intégré comme : « la mairie du Haillan souhaite que CE scénario soit étudié ». Le fait de ne proposer que l'extension de la ligne D par la RD 1215 supposerait que la ligne A constitue quelque chose de non nécessaire. C'est le non-dit qui pourrait être interprété comme une non-volonté.

Monsieur CHAIGNE : Ce n'est pas ce que je dis dans ce qui a été écrit...

Madame le Maire : Si je comprends bien, vous êtes d'accord sur le fait qu'il faut continuer à étudier l'option du tram A et qu'on rajoute l'étude du tram D par la RD 1215. C'est exactement le sens du document qu'on vous a envoyé dans sa première version.

Monsieur CHAIGNE : Pour moi, on rajoute uniquement l'extension par la RD 1215

Madame le Maire : Oui mais c'est important de rappeler l'intérêt que peut avoir pour les entreprises le tram A. Je n'ai pas de religion en la matière, je ne sais pas ce que vont donner les études. Nous n'en sommes qu'à l'étape de la concertation. On aura aussi un deuxième temps de contribution au moment de l'enquête publique. Je pense que nous avons tout intérêt à pousser l'étude de l'ensemble des hypothèses parce que ça nous donnera un panel de choix beaucoup plus intéressant et à ce moment, on verra ce qui semble le plus pertinent pour desservir Saint Médard en Jalles dans de bonnes conditions, tout en préservant les intérêts de la commune du Haillan.

Madame DARDAUD : Le fait de faire une contribution, c'est donner notre avis sur ce qui nous a été présenté. Dans les réunions publiques, il est apparu que le scénario détaillé sur le prolongement de la

ligne A était un peu léger en terme d'études. C'est bien à nous de dire « n'en restez pas là, il faut faire une comparaison objective de tous les scénarios ».

Monsieur CHAIGNE : Ce n'est pas mon point de vue. En l'état actuel du projet, on ne votera pas.

Madame le Maire : On voulait vous proposer de réintroduire les éléments de la première version. Nous avons préparé un document dans ce sens, en mettant en rouge ce qui nous semblait important de garder. Est-ce que vous voulez qu'on fasse une suspension de séance ?

Monsieur CHAIGNE : On veut du temps pour l'étudier, ça ne presse pas...

Madame le Maire : Donc on va officiellement vous proposer ces amendements et on va mettre ce document au vote ce soir. On va distribuer le document en question à l'ensemble des élus. C'est la version 1 du document qu'on vous avait proposé.

Monsieur DAUTRY ?

Vous souhaitez une suspension de séance ?

Très bien, nous suspendons la séance jusque 19h10

.....

Madame le Maire : Nous ouvrons la séance à nouveau.

Monsieur CHAIGNE : Ce qu'il a été décidé, c'est : soit on se donne le temps de retravailler le texte ensemble et on trouvera peut être un terrain d'entente, soit vous maintenez votre texte et on ne participera pas au vote.

Madame le Maire : Il me semble qu'on a un problème de calendrier et qu'on a tout intérêt à passer cette délibération aujourd'hui parce que fin juin il sera trop tard, sachant que les études complémentaires vont arriver en septembre

Madame SAINT GENEZ : Je trouve qu'entre les deux, le délai de travail était un peu court et un mixte des deux aurait été intéressant même si je ne suis pas une spécialiste du tram bien que je le prenne tous les jours, on peut, peut être, se donner la peine d'un texte un peu plus abouti.

Madame le Maire : Ce que je vous propose, c'est qu'on passe cette délibération en l'état aujourd'hui, je prends acte du fait que vous ne participez pas au vote, et lorsqu'on aura eu les études complémentaires au mois de septembre, on peut essayer de retravailler à nouveau mais cette fois-ci pour verser quelque chose dans le cadre de l'enquête publique qui devrait avoir lieu début 2018.

Monsieur BOUYSSOU : Bien sûr je vais voter cette motion car faire passer le tram sur une piste cyclable, c'est une aberration. Je voudrais quand même rappeler que chaque fois qu'on fait un km de tram, on néglige 5 km de BHNS. Les élus communautaires en 2011 ont voté le SDOM et que le recours au tram n'était justifié que sur des lignes recevant au minimum 2500 voyageurs par heure et par sens en heure de pointe, le seuil de pertinence.

Sachez que la ligne D, dans son tronçon le plus chargé est à 1100 voyageurs et c'est 28 millions d'euros le kilomètre. Ce que je regrette, c'est que dans notre contribution, on ne demande pas aux services communautaires de travailler sur des BHNS. Il est évident que nous manquons de lignes circulaires. Il est évident qu'il faut aller chercher les gens en périphérie des grandes villes et qu'un BHNS qui sera le prolongement de la ligne A et qui mettra en relation, à la fois la zone industrielle de l'aéroport, mais aussi les quartiers Ouest et qui pourrait capter, avec des grands parkings de dissuasion,

les gens qui viennent du Nord bassin, ce serait une bonne chose. Est-ce qu'on peut le rajouter, je ne pense pas, mais en tout cas je le dis et je souhaite que ce soit porté au procès-verbal.

Madame SAINT GENEZ : Tant qu'on est dans les demandes : il faudrait une plus grande fréquence sur la ligne 30 du bus

Monsieur DUPUY-BARTHERE : La plupart des bus de TBM ne sont pas des affrétés, donc sont reliés à un système d'exploitation, le SAUIV, lié à des GPS et qui permet de moduler la vitesse des bus et qui permet une meilleure correspondance pour les voyageurs. La ligne 30 est une ligne affrétée qui dépend de KEOLIS Gironde et n'est pas équipée de SAUIV, ce qui dégrade le système des correspondances.

Madame le Maire : Le problème de fréquence est lié aussi au fait que la ligne est dédoublée puisqu'elle passe sur deux axes. Cela fait partie des dossiers qu'on va mettre sur la table avec TBM dans les mois à venir. Le problème, c'est qu'il va falloir sacrifier une des deux lignes. Ça ne va pas être forcément simple car ceux qui vont être sacrifiés ne vont pas être contents. Aujourd'hui, un des tronçons passe par Edmond Rostand, l'autre par la rue de la Morandière. Il faut qu'on trouve quelque chose de satisfaisant pour tout le monde. Le contrat est clair avec TBM, on peut faire tous les changements que l'on veut du moment que l'on reste dans la même enveloppe financière.

Monsieur CONTE : Je voulais seulement rajouter qu'il manque aussi dans cette contribution, les études pour la transversalité

Monsieur BOUYSSOU : Le tram sur Bordeaux Métropole s'est développé au détriment du bus et chaque fois qu'on fait un tram qui coûte autant d'argent, c'est de l'argent qu'on n'injecte pas dans les transports en commun et notamment dans les bus.

Si on veut éviter que les gens prennent leur voiture, il faut leur offrir une véritable alternative, un système qui soit fiable et cadencé. Il faut qu'on stoppe ce délire du tram et qu'on favorise le développement du bus, et du bus EN SITE PROPRE.

Madame le Maire : Personnellement, je suis pro tram et pro bus, je pense que tout a le mérite d'être étudié pour savoir ce qui est le plus pertinent. Par contre, sur les liaisons transversales, je confirme que c'est bien prévu dans le schéma de déplacement métropolitain et que la ligne extra rocade qui doit passer devant l'aéroport est bien programmée et je crois que dès l'année prochaine, il va y avoir une préfiguration de ce que pourrait être, sur un petit tronçon, ce BHNS, en retravaillant deux lignes qui existent déjà, dont la 48 qui nous concerne à l'heure actuelle et qui irait de la sortie 12 jusqu'à la sortie 9 de la rocade.

Madame SAINT GENEZ : Personnellement, j'aime bien mon tram, ce n'est pas du tout les mêmes conditions de transport, je n'arrête pas de circuler dans Bordeaux avec le tram. Le tram Bordeaux intra-muros, c'est top !

Monsieur BOUYSSOU : Vous ne pouvez pas comparer le tram en centre ville avec le tram en périphérie. Vous comparez ensuite le tram avec le bus, là on ne parle pas de bus mais de tram-bus, c'est-à-dire de BHNS. Ce qui est évident c'est que le bus doit circuler sur une voie qui lui est réservée, avec tout le confort du tram. C'est exactement ce qui va se passer sur la ligne 3+. Ce BHNS a les mêmes performances qu'un tramway et il coûte 5 fois moins cher.

Monsieur GADIOUX : A condition que le BHNS soit en site propre sur toute la ligne...

Monsieur BOUYSSOU : En centre ville c'est évident, il faut qu'il ait un site qui lui soit entièrement dédié. Quand vous passez en BHNS à Saint Médard en jalles, il y a plein de secteurs où nous n'avez pas besoin de zone apaisée ou de site propre intégral.

Monsieur GADIOUX : Même au Haillan, il ne va pas passer en site propre...

Monsieur BOUYSSOU : Il va passer en site protégé et je vous garantis que le bus sera prioritaire, archi-prioritaire.

Madame le Maire : Le BHNS ne sera pas en site propre sur un seul tronçon, entre la fontaine et la rue Hustin. Ensuite il y aura régulièrement des tronçons en site propre.

Monsieur GADIOUX : Entre la fontaine et rue Hustin, c'est quand même l'endroit le plus « névrosé » du Haillan

Madame le Maire : Non, pas du tout, loin de là... ce n'est pas l'endroit le plus engorgé et n'oubliez pas qu'il sera prioritaire partout, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui

Monsieur GADIOUX : Sur l'étude faite par la Métropole, sur la totalité de la ligne, combien de km sont en site propre ?

Madame le Maire : Environ les 2 tiers

Monsieur GUITTON : Il ne faut pas s'égarer, l'objet de notre contribution, c'est de répondre à l'enquête qui est en cours, à savoir quatre options de tracé de tram. Je suis d'accord avec Monsieur BOUYSSOU par rapport au BHNS mais ne perdons pas de vue qu'il faut répondre prioritairement à cette enquête, les débats pourront venir après.

VOTE : Majorité Municipale : 22 voix POUR

Le Haillan mérite un vrai changement : 6 non participations

174/17 FIXATION DES INDEMNITES DES ELUS - DECISION

Monsieur CHAIGNE : Nous nous abstiendrons sur cette délibération. Nous n'avons pas à nous prononcer sur votre tambouille majoritaire dès lors que le montant global de l'enveloppe est respecté. Néanmoins, nous trouvons que vous avez une drôle de conception de la parité. En effet, hormis dans la dénomination des voies, vos actes ne sont pas en accord avec vos dires. Pour preuve vous avez remplacé une adjointe par un adjoint, ce qui fait que maintenant vous avez 5 adjoints hommes pour seulement 3 adjoints femmes. De plus, aujourd'hui vous fixez les indemnités d'une conseillère municipale déléguée à un niveau deux fois moins important que celui de tous ses collègues conseillers municipaux délégués. Pour réparer cette injustice, si la féminisation des voies est respectée par vos successeurs, on peut penser que dans plusieurs dizaines d'années voire centaines d'années, il y ait une rue Rose SARLANDIE entrée dans l'histoire comme étant la première femme de la majorité municipale ayant accepté des indemnités bien inférieures à celles de ses collègues imposées par la première femme Maire du Haillan.

Madame le Maire : Je vous rassure, ce n'est pas lié à son statut de femme mais à son statut de retraitée. Les retraités touchent un revenu alors que les conseillers qui travaillent, lorsqu'ils prennent

des heures de délégation, ne sont pas rémunérés par leur employeur. C'est pour cela que nous avons fait une différenciation entre les élus qui travaillent et ceux qui sont à la retraite.

Je tiens à vous préciser également que ce n'est pas le cas chez mes adjoints, mais chez les Chefs de service, les femmes sont très largement majoritaires.

Monsieur BOUYSSOU : Monsieur CHAIGNE, vous donnez des leçons de parité alors que vous êtes combien de conseillers et combien de conseillères ? Je ferme la parenthèse...

Monsieur CHAIGNE : Notre liste était paritaire

Madame le Maire : La nôtre aussi, mais la vie fait que parfois, ça change

VOTE : Majorité Municipale : 22 voix POUR
Le Haillan mérite un vrai changement : 6 abstentions

175/17	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE VERSEE A L'ASSOCIATION SPORTIVE ASH FOOTBALL - ATTRIBUTION
--------	---

VOTE : UNANIMITE

176/17	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE VERSEE A L'ASSOCIATION SPORTIVE VOLLEY-BALL LE HAILLAN - ATTRIBUTION
--------	---

VOTE : UNANIMITE

177/17	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE VERSEE A L'ASSOCIATION SPORTIVE ATHLETISME SANTE LOISIRS LE HAILLAN - ATTRIBUTION
--------	--

VOTE : UNANIMITE

178/17	ECOLE MATERNELLE DE LA LUZERNE – DEMANDE DE SUBVENTION BORDEAUX METROPOLE- AUTORISATION
--------	--

Madame le Maire : Juste pour apporter une précision, il y a un règlement d'intervention au niveau de la Métropole qui prévoit une aide métropolitaine dès lors que c'est dans un projet type ZAC/PAE. Sur les derniers mois, plusieurs communes, dont Le Haillan, ont alerté le Président de la métropole sur le fait que même en dehors de ces opérations, nous avons sur de très nombreuses communes une forte poussée scolaire. Le problème, c'est que le règlement d'intervention ne prévoyait rien. La décision a été de prendre un règlement d'intervention provisoire qui permette le financement de ces extensions. Il y a des fonds qui ont été débloqués sur un règlement provisoire dont nous allons pouvoir bénéficier pour le financement de l'extension de l'école de la Luzerne.

VOTE : UNANIMITE

179/17	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE VERSEE A L'ASSOCIATION DES CINEMAS DE PROXIMITE DE LA GIRONDE ACPG - ATTRIBUTION
--------	--

VOTE : UNANIMITE

180/17	DENOMINATION DE LA VOIE MENANT A LA « MAISON DE LA FONTAINE »
--------	---

Madame le Maire : Pour compléter et si je me souviens bien, elle a été une des premières femmes à obtenir son permis de conduire.

VOTE : UNANIMITE

181/17	FONDS DÉPARTEMENTAL D'AIDE A L'ÉQUIPEMENT DES COMMUNES (FDAEC) – AFFECTATION DE LA DOTATION 2017 – DECISION - AUTORISATION
--------	--

Madame le Maire : Je tenais à remercier le Conseil Départemental et en particulier nos conseillers départementaux Alain CHARRIER et Carole GUERE car c'est en grande partie grâce à eux que nous arrivons à récupérer des subventions d'investissement ou de fonctionnement qui nous permettent de continuer à assurer nos missions et on est ravis de pouvoir affecter ces 51 000 € au Chalet du Foot qui en a bien besoin.

Monsieur CHAIGNE : A-t-on une idée des délais de reconstruction de ce chalet ?

Madame le Maire : Tout dépend de la solution constructive qui va être retenue.

Monsieur BOUSQUET : Il y a 3 étapes : la première c'est le dispositif d'assurance, sans lequel rien ne peut être envisagé ; la deuxième, c'est le travail avec le club qui est en cours pour définir quels sont les besoins ; la troisième, ce sera la phase « marché public ». On est dans un schéma classique pour lequel, tant que les éléments de programme et d'estimation ne sont pas définitivement arrêtés, il est difficile de définir un planning cadré. La délibération qui est présentée ici donne un axe de travail privilégié pour ce que va devenir le chalet du foot.

Madame le Maire : Nous n'avons pour l'instant aucune idée du montant de l'indemnisation qui nous sera versée par l'assureur. On espère avoir cette information le plus rapidement possible.

Monsieur BOUSQUET : Ainsi que, le cas échéant, d'autres dispositifs de subventionnement qui nous permettraient d'équilibrer une opération financièrement un peu plus importante que nous n'avons pu le faire par le passé pour la plateforme de Bel Air.

Monsieur CHAIGNE : Donc en aucun cas ça n'aboutira avant la fin de l'année...

Madame le Maire : Ca semble difficile. On fera au plus court mais il y a des délais incompressibles liés à la règlementation.

VOTE : UNANIMITE

182/17	TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE - TARIFS 2018
--------	--

Monsieur CHAIGNE : Nous voterons, bien entendu, cette délibération, mais à mon avis, elle manque un peu de précisions qui la rendent vulnérable. On ne sait pas à quoi s'applique vos tarifs ? Ce n'est mentionné nulle part.

Monsieur BOUSQUET : Il s'agit de tarifs au mètre carré. Je vous propose de rajouter dans la délibération « au mètre carré ».

VOTE : UNANIMITE

183/17	RÉGIE PUBLICITAIRE ET VALIDATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DES INSERTIONS PUBLICITAIRES DANS LE MAGAZINE MUNICIPAL
--------	--

Monsieur CHAIGNE : Comme nous n'avons pas été associés, nous n'avons pas d'éléments pour juger le bien-fondé de ces tarifs, donc nous nous abstenons.

Monsieur BOUSQUET : Concernant le vote des tarifs, celui-ci est totalement indépendant d'une quelconque consultation. Concernant la procédure, il s'agit d'un accord cadre passé en procédure MAPA. Logiquement, il n'y a pas recours à une commission d'attribution, la décision relevant directement de Madame le Maire dans le cadre de l'application de la directive de l'ordonnance et du décret marché public de 2015 et 2016.

VOTE : Majorité Municipale : 22 voix POUR
Le Haillan mérite un vrai changement : 6 abstentions

184/17	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE VERSEE A L'ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS A.C.P.G. – C.A.T.M. - ATTRIBUTION
--------	---

VOTE : UNANIMITE

<i>185/17</i>	ECO-DEFIS DES COMMERCANTS ET ARTISANS – CONVENTION - APPROBATION
---------------	---

Madame le Maire : Ce dispositif « éco-défis » est la continuité de notre agenda 21. Quand nous avons mis en place notre premier agenda 21, on avait dit qu'on se focaliserait surtout sur la population et sur la collectivité elle-même qui se devait d'être exemplaire dans un certain nombre de domaines. Dans un deuxième temps, on avait dit qu'on verrait pour travailler avec les entreprises, les artisans, les commerçants. On considère qu'aujourd'hui nous sommes mûrs pour attaquer cette partie de l'agenda 21 et on trouvait intéressant de mobiliser le tissu économique, dont on sait que certains éléments sont particulièrement volontaires. C'était aussi l'occasion de mettre en valeur nos commerçants et artisans qui seraient particulièrement vertueux en matière écologique ou en matière de gestes éco-responsables.

VOTE : UNANIMITE

Madame le Maire : On se donne rendez-vous au mois de juin pour le prochain conseil, avec le compte administratif et le budget supplémentaire, entre autres. Bonne soirée à tous.

Laurent DUPUY-BARTHERE
Secrétaire de Séance

Andréa KISS
Maire du Haillan